

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Simone de Montmollin, Céline Zuber-Roy, Beatriz de Candolle, Jean Romain, Yvan Zweifel, Vincent Subilia, Murat Julian Alder, Raymond Wicky, Jacques Béné, Pierre Conne, Pierre Nicollier, Alexandre de Senarclens, Cyril Aellen, Sylvie Jay, Patrick Saudan, Rolin Wavre, Véronique Kämpfen, Serge Hiltpold, Fabienne Monbaron, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Delphine Bachmann, Olivier Baud, Jocelyne Haller

Date de dépôt : 15 octobre 2019

Proposition de motion pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'importance de maintenir une production agricole indigène pour l'approvisionnement de la population ;
- l'évolution climatique modifiant les conditions de production végétale ;
- la nécessité de prendre des mesures permettant d'adapter les cultures à ces nouvelles conditions ;
- la nécessité d'adapter les méthodes de productions agricoles pour tenir compte de l'évolution des connaissances en matière environnementale ;
- les besoins particuliers en recherche et développement permettant de mettre en œuvre les plans de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle locale ;
- l'importance des besoins en matière d'enseignement qui en découle ;
- la place qu'occupent les cultures spéciales (maraîchère, fruitière, horticole) à Genève et en Suisse romande ;
- la nécessité d'assurer une formation tertiaire complète dans ces domaines ;

- l'absence de formation tertiaire spécifiquement dédiée aux cultures spéciales en Suisse,

invite le Conseil d'Etat

- à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA en renforçant l'axe de formation lié à la production alimentaire spécifique aux cultures spéciales ;
- dans cet objectif, à doter la filière bachelor en agronomie d'infrastructures permettant un enseignement dynamique de la production horticole, maraîchère et fruitière en site propre, comme c'est le cas pour le centre de formation professionnelle de Lullier (CFPNE) ;
- à étudier la possibilité d'attribuer à l'HEPIA des surfaces de production adaptées aux besoins de la recherche et de l'enseignement, permettant de mener des essais agronomiques sur site.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans le canton de Genève, la surface agricole utile couvre approximativement 35% du territoire et est principalement dédiée à la production végétale. Les cultures spéciales comme les productions fruitières, horticoles ou maraîchères sont bien représentées, mais souffrent d'une concurrence très importante de provenance nationale et internationale.

Parallèlement à cela, le changement climatique induit une modification des conditions de production et contraint l'agriculture à s'adapter. Le stress subit par les cultures, dû à l'augmentation des températures, à la sécheresse, tout comme aux accidents climatiques tels le gel ou la grêle, peut influencer grandement la qualité et la quantité des récoltes, et conséquemment la viabilité à long terme de ces productions. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures afin d'accompagner ces changements et de favoriser l'adaptation des productions végétales à ces nouveaux enjeux.

De surcroît, la production vivrière indigène fait face à des attaques régulières concernant la pertinence des moyens de production, notamment l'utilisation d'intrants comme les produits phytosanitaires. Malgré les avancées manifestes observées depuis l'introduction de la production intégrée dès les années 1970, les attentes restent élevées quant aux modes de production.

La Confédération a édicté différents plans stratégiques visant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité en particulier). Le dernier concerne la réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour encourager cette transition, des méthodes alternatives doivent être développées, testées et enseignées. La recherche agronomique suisse, par son centre de compétence Agroscope, apporte une contribution significative à l'échelle nationale. Toutefois, la formation des futurs professionnels tout comme l'acquisition de connaissances propres aux conditions de production locales sont indispensables pour faciliter cette transition. Une formation agronomique axée sur la pratique et spécifique aux cultures spéciales est nécessaire. Ceci passe par des filières de formations complètes et pratiques qui permettent de transmettre ces savoirs.

Afin de favoriser une transition environnementale efficace, il est donc nécessaire de proposer un enseignement agronomique à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux actuels.

Au niveau suisse, il existe une filière de formation agronomique à la HES de Zollikofen (BE) orientée sur les grandes cultures (pommes de terre, céréales, maïs, betteraves). A Genève, il existe également une filière agronomique HES à l'HEPIA (Lullier) qui met l'accent sur l'horticulture et privilégie trois axes d'enseignement :

- les productions vivrières locales, respectueuses de l'environnement ;
- les cultures ornementales et de loisir, la végétalisation du construit ;
- l'épuration des eaux et de l'air par les jardins, la régulation thermique et sonore des bâtiments par des toitures et façades végétalisées.

Ces deux bachelors HES sont les seuls proposés en Suisse en matière d'agronomie, les filières des écoles polytechniques fédérales ayant été supprimées. Malheureusement, la filière HES HEPIA ne propose pas un enseignement suffisamment étoffé dans le domaine de la production. Malgré l'importance des cultures spéciales et maraîchères pour l'approvisionnement en fruits et légumes de la population, il existe une lacune au niveau suisse en matière d'enseignement tertiaire lié à ces cultures, eu égard aux nouveaux enjeux climatiques et environnementaux.

Cette motion vise donc à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles. Dans cet objectif, il convient notamment de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre, comme c'est le cas pour le centre professionnel de Lullier (CFPNE). Ces espaces devront permettre de mener des essais en plein champ, nécessaires au développement des connaissances et des enseignements. Cela permettra aussi la réalisation d'essais pour tiers (professionnels, privés ou publics) aujourd'hui impossibles à mener étant donné l'absence de terrains disponibles en site propre.

Vu les enjeux climatiques actuels, vu les besoins en matière de formation et de transfert de connaissances permettant d'assurer une production alimentaire de qualité en Suisse, il est important d'assurer un enseignement adapté, qui permette la formation des futurs productrices et producteurs.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente motion.